

Extrait du registre des délibérations du

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 2 octobre 2012

Président : Monsieur François de MAZIÈRES

Sont présents : M. Hervé HOCQUARD (pouvoir de M. Alain-Louis MIE), M. Claude VUILLIET, M. Jean-Marc LE RUDULIER, Mme Dominique CONORT (pouvoir de Mme Roselyne LECOMTE), M. Jacques BELLIER, M. Patrick CONFETTI (pouvoir de M. Philippe LEQUAIN), M. Michel COLIN (pouvoir de M. Jean-Michel DESCH), M. Jean-François PEUMERY (pouvoir de M. Philippe NOYER), M. Bernard DEBAIN (pouvoir de M. Claude JAMATI), M. Gilles PANCHER, M. Olivier LEBRUN, Mme Stéphanie BANCAL (pouvoir de Mme Françoise GUYARD), Mme Véronique BANULS (pouvoir de M. Christian JOUANE), M. Philippe LEJEUNE, Mme Martine ARNAL, M. Olivier COLLO, M. Alain ERNIE, M. Georges DUTRUC-ROSSET, M. Jean-Roch GAILLET, M. Jean-Luc PESSEY, M. Pierre-Yves STUCKI (pouvoir de M. Alain LOPPINET), Mme Pascale RENAUD, M. Gilles CURTI, M. Ludovic JAMET, Mme Frédérique KIBLER, Mme Odile GUERIN (pouvoir de M. Marc EMONET), M. Jean-Philippe BARRET, M. Alain-Michel LAMBERT, Mme Dana SOLECKI, Mme Daniella TROCHU, M. Christian MAMY, M. Frédéric BUONO, M. Guy HEMET, M. Olivier FRAUDEAU, M. Christophe BOLLENGIER, Mme Marie-Annick DUCHÊNE (pouvoir de M. Alain NOURISSIER), M. Thierry VOITELLIER, M. Jean-Marc FRESNEL, Mme Magali ORDAS, M. Arnaud MERCIER, M. Laurent DELAPORTE (pouvoir de Mme Marie BOELLE), Mme Martine SCHMIT, Mme Liliane HATTRY, M. Erik LINQUIER, M. Hervé FLEURY, M. François LAMBERT (pouvoir de Mme Marie SENERS), Mme Christine de la FERTE (pouvoir de Mme Anny BOURACHOT-ROUCAYROL), M. Jean-Michel ISSAKIDIS, M. Jean GUILBERT, M. Roland de HEAULME, Mme Pascale ROCHERON, M. Michaël THOMAS.

Absents excusés : M. Claude JAMATI (pouvoir à M. Bernard DEBAIN), Mme Françoise GUYARD (pouvoir à Mme Stéphanie BANCAL), M. Alain LOPPINET (pouvoir à M. Pierre-Yves STUCKI), M. Christian JOUANE (pouvoir à Mme Véronique BANULS), M. Alain-Louis MIE (pouvoir à M. Hervé HOCQUARD), M. Hadi HMAMED, Mme Roselyne LECOMTE (pouvoir à Mme Dominique CONORT), Mme Catherine LAPORTE-WEYWADA, M. Philippe LEQUAIN (pouvoir à M. Patrick CONFETTI), M. Jean-Michel DESCH (pouvoir à M. Michel COLIN), M. Marc EMONET (pouvoir à Mme Odile GUERIN), Mme Nathalie KRAMER, M. Philippe NOYER (pouvoir à M. Jean-François PEUMERY), M. Alain NOURISSIER (pouvoir à Mme Marie-Annick DUCHÊNE), M. Michel BANCAL, M. Michel SAPORTA, Mme Marie BOELLE (pouvoir à M. Laurent DELAPORTE), Mme Anny BOURACHOT-ROUCAYROL (pouvoir à Mme Christine de la FERTE), Mme Marie SENERS (pouvoir à M. François LAMBERT).

Secrétaire de séance : Frédéric BUONO

Date de convocation : 25 septembre 2012

Date d'affichage de la convocation : 25 septembre 2012

Nombre de conseillers en exercice : 72

Nombre de membres présents : 53

N° de l'ordre du jour :

2012.10.24 : Octroi de subvention pour soutenir l'organisation des Assises Européennes du Paysage en juillet 2013.

□ M. Gilles PANCHER, rapporteur, donne lecture de la délibération.

Vu les articles L.5211-1 et L.5216-5 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté du 13 août 1998 relatif à la reconnaissance de l'Association Française pour la Valorisation des produits et des secteurs professionnels de l'horticulture et du paysage (Val'hor) ;

Considérant la décision de l'Assemblée Générale de Val'hor d'organiser l'édition 2013 des Assises Européennes du Paysage au Palais des Congrès de Versailles ;

Considérant le courrier du Député-Maire de la ville de Versailles en date du 27 juillet 2012, apportant le soutien de la ville de Versailles à l'organisation des Assises Européennes du Paysage ;

Berceau de l'émergence d'un art du paysage à la française au XVII^{ème} siècle, le territoire de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc maintient depuis lors une tradition d'excellence dans le domaine des jardins, du paysage et du vivant : à la fois au niveau universitaire (ENS de Paysage de Versailles, TECOMAH), au niveau de la recherche (centres INRA de Jouy-en-Josas et de Versailles-Grignon) et au niveau du secteur privé (grappe d'entreprises Le Vivant & la Ville, pôle de compétitivité Advancity). Ils représentent l'un des deux principaux pôles de développement économique de la communauté d'agglomération de Versailles Grand parc, au côté des filières liées aux technologies automobiles.

Aussi, la décision de l'interprofession Val'hor d'organiser à Versailles Grand Parc l'édition 2013 des Assises Européennes du Paysage et des Assises Européennes du Jardin représente une formidable opportunité pour le territoire. En lui conférant une vitrine internationale, ces rencontres seront l'occasion de mettre en valeur le tissu économique et la richesse du patrimoine paysager.

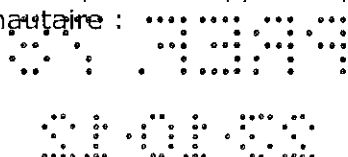
L'accueil de ces prestigieuses Assises fait l'objet d'une compétition territoriale sensible, à l'échelle des grandes agglomérations françaises. L'enjeu dès lors est de soutenir leur organisation et de les ancrer durablement à Versailles Grand Parc, afin d'en faire un événement biennal et d'y adjoindre la remise d'un grand prix international du paysage.

Les retombées économiques, en termes de tourisme professionnel, d'attractivité territoriale et d'opportunité d'affaires pour les entreprises locales, méritent le plein appui de la communauté d'agglomération.

Il est proposé de soutenir les Assises européennes du Paysage à hauteur de 7500€. La ville de Versailles intervient pour un montant équivalent.

En conséquence, je vous invite à adopter la délibération suivante :

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,
le Conseil communautaire :



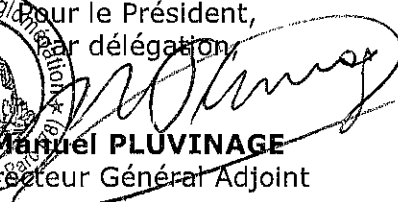
- 1) décide d'accorder une subvention de 7 500 € à l'association Val'hor, afin de soutenir l'organisation des Assises Européennes du Paysage à Versailles en juillet 2013 ;
- 2) impute la subvention sur les crédits inscrits au budget 2012 et suivants de la communauté d'agglomération au chapitre 65, article 6574, fonction 90.


Monsieur le Président soumet la délibération au vote du Conseil communautaire.

Nombre de votants : 53

Suffrages exprimés : 67 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Pour le Président,
par délégation,

Manuel PLUVINAGE
Directeur Général Adjoint



PREP. 78

201012